

# Trouvez-moi une crèche!

Entre les listes d'attente interminables, les tarifs indécents et les discriminations, obtenir une place pour son nouveau-né est toujours un parcours du combattant. Des solutions sont sur la table, mais les familles attendent toujours.

Texte:  
Nicolas Sohy,  
avec Catherine  
Ernens

**L**es délais deviennent complètement dingues. Au point qu'on conseille désormais aux parents d'inscrire leur bébé en crèche au troisième mois de grossesse. Au plus tard... Selon le dernier baromètre des parents réalisé par la Ligue des familles, 41 % des sondés estiment de fait qu'il est difficile de repérer une place d'accueil. L'année précédente, ce taux n'était encore que de 27 %. Par ailleurs, 8 % des nouveaux parents déclarent ne pas avoir trouvé de place d'accueil du tout. *"Et en réalité, c'est plus, lance Delphine Chabbert, responsable de la petite enfance à la Ligue des familles. Quand il n'y a pas de place, la demande diminue d'elle-même. Les parents n'essaient même plus."*

Entre 2005 et 2015, rapporte l'Office de la Naissance et de l'Enfance (ONE), le nombre de places disponibles dans les crèches francophones est passé de 31.215 à 43.007 alors que le nombre d'enfants de moins de deux ans et demi a grimpé de 127.658 à 137.418. Autrement dit moins d'un enfant sur trois (31,3 %) peut y passer ses journées, bien que les accords de Barcelone recommandent un minimum de 33 %. Étrange, explique Anne Teheux, responsable de la fédération des services maternels et infantiles de Vie féminine, car *"il ne viendrait pas à l'idée que 30 % de la population ait accès à l'école ou aux hôpitaux..."*. C'est pourquoi les pays nordiques, menés par la Finlande, ont décidé de garantir une place à chacun de leurs marmots dès leur premier anniversaire. **Le rôle des crèches ne se limite de fait plus au**

prêtait lors de leur création dans les années 70, au moment où les femmes se sont massivement mises au boulot. Aujourd'hui, convient Anne Teheux, l'accueil a aussi un rôle social et éducatif. *"C'est important que les enfants puissent être socialisés. Investir maintenant dans les crèches, c'est offrir des chances à l'enfant de pouvoir se développer harmonieusement dans le futur."* Chez nous, personne n'ose pourtant revendiquer une couverture totale. Les acteurs de terrain se montreraient déjà satisfaits, disent-ils, si les plans "Cigogne" successifs - 4.510 places supplémentaires d'ici 2018, 14.849 avant 2022 - atteignaient leurs objectifs, tant l'espoir que cela se produise semble faible.

Comme si la pénurie ne suffisait pas, la politique d'accueil de la petite enfance en Belgique est extrêmement inégalitaire. Le Hainaut est la province la plus mal lotie (27,7 % de taux de couverture) et le Brabant wallon la plus avantagée (49,2 %). À Bruxelles, le taux n'est que de 26,5 %, avec des différences considérables entre les communes: 17 % à Koekelberg, pour 67 % à Erterbeek. Auteur d'une étude de 10 ans sur l'accueil de la petite enfance, Alain Dubois, sociologue au Centre d'expertise et des ressources pour l'enfance (Cere), a une explication. Les crèches subventionnées (environ 70 %) doivent adapter leurs tarifs selon le principe de participation financière parentale (PFP). À la journée, les tarifs oscillent dans ce cadre entre 2,49 € pour les plus bas revenus (moins de 1.005,71 € par mois par ménage) à 34,67 € (à partir de 6.176,76 € par mois par ménage) pour une moyenne de 15,90 €. Or, les subventions publiques octroyées aux crèches ne dépassent jamais les 70 % du coût réel. Les entrepreneurs, les responsables de crèches doivent finan-

cer cette partie de leur poche. *"Les privées subventionnées ont donc intérêt à privilégier les communes*

*riches où les citoyens ont de hauts revenus, lance Alain Dubois. D'autant qu'aucune loi n'impose aux communes un taux de couverture minimum. Alors, personne ne répond aux appels à projets des communes les plus défavorisées et la pénurie y est plus importante."* Le secteur privé non subventionné (crèches, maisons d'enfants, accueillants, etc.) ne s'intéresse pas non plus à ces communes. Ces établissements peuvent appliquer les tarifs qu'ils souhaitent, sans plafond. Ils s'installent par conséquent dans des zones où les clients sont prêts à payer jusqu'à 1.000 € pour un accueil mensuel à temps plein. Leurs clients ne viennent pour autant pas uniquement des milieux aisés.

Ces lieux d'accueil demeurent parfois la seule option pour les parents sur des listes d'attente trop longues. Pas étonnant, dès lors, que 22 % des sondés par la Ligue des familles aient préféré qu'un des parents arrête de travailler, car cela revenait moins cher que de payer une crèche. 22 % ont également allégé leur horaire.

**Dans près d'un ménage sur quatre, l'un des parents a arrêté de travailler, car cela revenait moins cher que de payer une crèche.**

### 320<sup>e</sup> sur la liste

Silsal, mère du petit Malik depuis trois mois, ne peut pas considérer cette option. À 24 ans, elle poursuit ses études. Son compagnon doit assumer seul les frais du foyer. Aucun des deux n'est donc disponible en journée pour garder leur fils. Prévoyant, le couple a inscrit Malik sur la liste d'attente schaarbeekoise dès le troisième mois de grossesse. *"On nous a dissuadés en nous disant que ça ne servait à rien, que la priorité était donnée aux enfants dont les deux parents travaillent. On a persévéré et renouvelé la demande tous les trois mois"*, confie la jeune femme. À la 320<sup>e</sup> place de la liste, elle sait qu'elle n'aura pas de solution à la rentrée prochaine... À Schaarbeek, grâce à une liste d'attente centralisée pour toutes les crèches communales, l'ordre serait respecté sans que d'autres facteurs n'interfèrent. Silsal doit simplement attendre son tour. Mais la plupart des communes francophones ne fonctionnent pas de cette manière. Les parents doivent alors faire la tournée des crèches et s'inscrire sur différentes listes. *"On n'a aucune idée de comment la gestion de ces listes est effectuée. Non seulement on décourage certains parents de s'inscrire, mais quand ils persistent, on suspecte que l'ordre ne soit pas respecté afin de donner la priorité aux parents les plus aisés"*, lâche Alain Dubois.

Sur les bancs du Parlement francophone, le débat autour des crèches revient régulièrement à l'ordre du jour. La députée socialiste Catherine Moureaux s'étonnait déjà en 2015 que la ministre de tutelle avait jugé impossible le recensement des plaintes et la centralisation du contrôle des crèches. Deux ans plus tard, au mois d'avril, la ministre Greoli a finalement confié que 91,4 % des milieux d'accueil de la petite enfance avaient été visités en moyenne 2,5 fois par l'ONE en 2016. Mais elle n'a pas communiqué le nombre de plaintes ni précisé comment ces contrôles étaient effectués. D'autant que malgré l'affaire de la "crèche de l'horreur" - gavage, manque de surveillance, gifles, enfermement dans le noir, etc. - fermée à Anderlecht le mois dernier et les soupçons de maltraitance à Anvers mi-mai, une poignée d'établissements échapperaient encore à tout contrôle (voir encadré). En attendant de remonter les échelons, Malik passe deux jours par semaine au sein de l'ASBL L'Arbre de vie, un lieu de "multi-accueil" et de "halte accueil". *"On essaie de s'adapter au maximum aux besoins des parents"*, annonce la responsable Patricia Linsmeau. *"On accepte des enfants pendant quelques heures, le temps que leur parent passe un entretien d'embauche ou suive une formation. Mais aussi de façon plus régulière comme Malik, car ses parents n'ont pas d'autres solutions."* L'Arbre de vie ne reçoit aucune aide publique. Pour cela, les crèches doivent répondre à des règles strictes, comme embaucher au moins 1 puériculteur pour 7 enfants de moins de 3 ans. L'ONE, complète Michaël Van Vlasselaer, représentant de l'organisme, impose aussi une durée d'ouverture minimale de 10 heures par jour, 220 jours par an, ainsi que l'obligation de proposer des repas *"soit préparés dans une cuisine aux normes AFSCA, soit en démarchant un traiteur"*. Si une crèche demande aux parents de préparer le dîner de leur enfant, n'ouvre qu'une partie de la journée ou affiche un taux d'accueil trop faible, car certains parents déposent

leurs bébés à mi-temps, elle sera livrée à elle-même.

C'est pourquoi la responsable des deux crèches L'île aux enfants à Virton ne reçoit pas non plus de subside. *"On souhaite répondre à l'offre réelle pour aider les parents"*, dit Claudia Deiana, agacée, car son objectif est social et non lucratif. Ses tarifs ne dépassent pas les 30 € la journée de 8 h et elle réserve 10 % de ses places à de jeunes parents envoyés par les services sociaux ou d'aide à la jeunesse. *"Ces services nous paient 25 € la journée. On ne demande pas de suppléments aux mamans, même si leur enfant reste plus de 8 heures."* Patricia Linsmeau surenchérit: *"Les parents en précarité ou sans emploi ont besoin de souffler de temps à autre. Les travailleurs ont aussi besoin d'une nouvelle forme de crèches. Les horaires décalés et les temps partiels sont de plus en plus nombreux. Il est temps que la politique d'accueil de la petite enfance s'adapte à la réalité."*

La ministre Alda Greoli entend mieux soutenir ces lieux de "halte" avec son pacte d'excellence et se rapprocher du modèle nordique (voir plus loin), mais les changements sont lents et difficiles. Alain Dubois pointe plusieurs raisons. D'abord, le système est monopolistique. L'ONE a la compétence pour autoriser des lieux d'accueil, les contrôler, les agréer, les subventionner et conseiller le gouvernement sur les arrêtés à mettre en œuvre. *"Résultat: depuis 10 ans, toutes les nouvelles et bonnes idées sont étouffées. Il faudrait au moins confier le contrôle des lieux d'accueil à un organe séparé et indépendant."* Ensuite, le modèle souhaité par la ministre est davantage tourné vers les établissements subventionnés. L'ONE laisse pour autant vivre ceux qui ne le sont pas à condition qu'ils respectent des normes de qualité minimale. Elle en a d'ailleurs besoin à cause de la pénurie. Les bourgmestres et échevins compétents y

trouvent aussi une certaine satisfaction, bien qu'ils ne s'occupent que de la gestion des crèches communales. *"Dans des villes comme Lyon et Genève et dans une moindre mesure en Flandre, les communes jouent*

*le rôle de chef d'orchestre entre le privé et le public. Cela permet d'avoir une meilleure vision de l'offre, de mieux la contrôler et de mieux gérer les besoins. Chez nous, les élus locaux ont du mal à le faire."* Le budget généralement insuffisant octroyé par la Communauté française à sa politique d'accueil n'aide pas. Comme le dit Anne Teheux, de Vie féminine, le secteur de la petite enfance demeure un parent pauvre de nos politiques... ✱

## Manque de contrôles

**Malgré une ordonnance censée combler un vide juridique, certaines crèches bruxelloises ne sont toujours pas agréées.**

Jusqu'au mois de février, les lieux d'accueil bilingues n'étaient pas forcés de s'agréer à l'ONE ou son pendant néerlandophone Kind & Gezin. Ils restaient donc sans surveillance. Face aux faits divers dramatiques de ces dernières années - la petite Malaïka décédée à Berchem-Sainte-Agathe il y a deux ans, la crèche "Les Dalmatiens" fermée le mois dernier à Anderlecht pour maltraitance, l'enfant secouré à Anvers mi-mai -, la situation devenait insupportable. Une ordonnance visant à combler ce vide juridique en obligeant les crèches bicommunautaires à s'agréer et à respecter des normes strictes a donc été votée. La fin d'une polémique? Pas vraiment, car il y aurait encore en Région bruxelloise "entre 15 et 25" établissements qui échapperaient à tout contrôle.

*"L'ordonnance est une coquille vide. Tant que les arrêtés royaux précisant les règles à respecter ne seront pas adoptés - ils le seront "bientôt" -, il sera impossible de trouver et de fermer ces crèches", nous dit un proche du dossier. Il en existerait bien une liste, mais d'instance en instance on se renvoie la patate chaude, prétextant "ne pas être compétent". "Le problème est qu'il se murmure qu'une partie de ces crèches bilingues seraient communales ou gérées par des CPAS, continue notre source. Même en interne, cette liste ne circule pas. Je me demande si elle existe..." Les parents à la recherche d'un lieu d'accueil bilingue en Région bruxelloise devraient dès lors penser à contacter l'ONE et Kind & Gezin pour s'assurer de leur agrégation. - N.S.*

# L'ONE veut réformer

L'Office de l'Enfance a posé son diagnostic. L'heure est à présent aux réformes avec tous les acteurs concernés. Et les communes en priorité. - Texte: Catherine Ernens -

Le plan Cigogne II est en cours et prévoit la création de 4.510 places supplémentaires d'ici 2018. 22.000 places en plus sont encore possibles, mais elles n'ont pas été affectées à des projets, en particulier sur Liège et le Hainaut où il y a eu moins de promoteurs. Car c'est ici que tout coince. La création de places ne dépend pas que de l'ONE mais aussi des volontés politiques locales.

*"Or, on constate que la réalité économique de crise fait que les communes, les associations ou les indépendants non subventionnés ne déposent pas de projet, explique Benoît Parmentier, l'administrateur délégué de l'organisme. On a fait un rattrapage pour les deux régions. Et là, plutôt que de lancer un appel et attendre les projets comme on a toujours fait, on a cherché à comprendre."* L'Office estime ne pas avoir des réglementations trop rigides mais reconnaît qu'un certain nombre de règles sont devenues obsolètes. Par exemple, une puéricultrice est subventionnée pour 7 enfants accueillis. Mais cette norme se base sur un horaire de 7 heures 36, cinq jours par semaine.

Aujourd'hui, une crèche ouvre de 11 h 20 à 11 h 30 par jour. Le modèle d'encadrement et de subvention date en fait des années 70. *"Le système doit être repensé avec les évolutions d'aujourd'hui. Cette réflexion a été engagée dès 2010. C'est dans le contrat de gestion de 2013. Nous travaillons à une réforme avec la Ligue des familles, le monde de l'entreprise, les uni-*

*versités... Ça n'a pas fait l'objet de grands débats dans la presse jusqu'ici comme pour le pacte d'excellence des écoles. Mais le plan est en cours d'élaboration"* (voir plus loin). L'organisme n'a pas de chiffres du manque de place réel sur le terrain. Les demandes ne correspondent d'ailleurs pas aux besoins réels, souligne-t-elle. Des parents, pour des raisons culturelles ou économiques, ne demandent rien. Or, les études en neurosciences montrent qu'investir socialement dans un enfant tout petit est fondamental. Beaucoup de choses se jouent avant l'entrée en maternelle. Un euro investi dans le secteur de la petite enfance permet d'économiser 14 € plus tard dans des programmes de réinsertion ou remédiation dont on n'aura pas besoin. Du point de vue cognitif, l'acquisition du langage intervient à 9 mois alors même que l'enfant ne parle pas encore. Un retard peut déjà se former à ce moment-là.

L'ONE formulera dans les jours à venir à la ministre de l'Enfance Alda Greoli plusieurs propositions. L'Office de la Naissance et de l'Enfance veut simplifier les modèles d'accueil et harmoniser les modes de subvention entre les différents types de milieux d'accueil. Il s'agit aussi de permettre une accessibilité financière pour tous et sensibiliser les parents à l'intérêt d'un milieu d'accueil. Les problèmes de mixité sociale et d'inclusion des enfants différents coïncident aussi dans les crèches.

Les procédures d'inscription, qui sont un processus lourd et parfois détourné, devront être revues. Certaines communes vont privilégier l'accueil des enfants domiciliés sur leur territoire, ce qui est interdit, en principe. Enfin, l'ONE veut

développer des contrats à titre expérimental dans une quinzaine de communes. L'idée est de rassembler tous les acteurs locaux qui s'occupent de la petite enfance pour monter des plans d'action adaptés aux réalités spécifiques de lieu. ✱

# Un pacte d'excellence pour les tout-petits

La ministre de l'Enfance Alda Greoli (cdH) le veut. Cela passera par l'informatisation du carnet de l'enfant, la professionnalisation des accueillantes ou un allongement du congé de maternité. - Interview: Catherine Ernens

Alda Greoli,  
ministre francophone  
de l'Enfance

# A

lda Greoli, la ministre francophone de la Culture (cdH), a aussi l'Enfance dans ses compétences. En exclusivité pour *Moustique*, elle livre son plan de réforme, un vaste chantier qui s'étend au-delà de la simple ouverture de nouvelles places dans les crèches. C'est elle qui le dit, l'excellence, cela concerne aussi la petite enfance, avec une chance pour tous les bébés d'accéder à un encadrement de l'ONE. Ils sont en effet 8 % aujourd'hui à échapper à tout encadrement et aide à la prévention. Un problème qui devrait encore s'aggraver avec le raccourcissement des séjours en maternité.

**Vous avez conçu un pacte pour un accueil d'excellence de l'enfance. Qu'est-ce qui va changer?**

**ALDA GREOLI** - La qualité de l'accueil doit être préservée et renforcée. On propose aujourd'hui toutes sortes de formules, dans une diversité qui engendre une pluralité de projets. Mais à côté de cela, ce sont les plus fragiles qui sont sur le côté, c'est évident. On retrouve chez les accueillantes le plus d'enfants venant d'un milieu sur la corde raide. L'enjeu est de toucher les familles avec lesquelles l'ONE n'a pas de contact aujourd'hui: 8 % des enfants nés ne sont jamais vus et suivis par l'Office. Jamais. Et avec le

séjour de maternité raccourci, cela va s'aggraver. Jusqu'à présent, les premiers contacts se déroulaient à la maternité. Les premiers vaccins, les tests d'audi-

→ tion... Aura-t-on encore le temps de les faire? Il faudra courir après les enfants. J'aurais voulu que la ministre de la Santé De Block se pose ces questions. La prévention est super-importante pour ceux qui n'iront jamais en crèche. Je demande à l'ONE de trouver une solution avec les acteurs de terrain.

**Vous en voulez à Maggie De Block...**

La politique n'est pas un ring de boxe. Mais raccourcir le congé de maternité sans prévoir les mesures d'accompagnement, ça ne va pas. Aux Pays-Bas, c'est une autre organisation, mais c'est pensé. Il y a des services d'accompagnement à domicile. Chez nous, on raccourcit et puis c'est "débrouillez-vous".

**Comment voulez-vous faire en sorte que 100 % des enfants soient pris en compte?**

Il faut qu'on informatise le carnet de l'enfant. Dans les familles monoparentales, recomposées, en difficulté, il y a un manque de suivi. Le carnet se perd. Et puis, le papier n'est pas dans la culture de tout le monde. Informatiser le carnet, c'est à la fois un soutien à l'enfant, une simplification administrative et une vraie plus-value sociale. C'est une priorité, une urgence d'y parvenir.

**Cela reste toujours une belle galère pour de nombreux parents de trouver une place.**

**Pouvez-vous chiffrer le manque de places?**

Non. Les parents en demande le font à plusieurs endroits différents, et quand ils sont satisfaits ils ne le disent pas. Donc, c'est difficile de chiffrer. Par ailleurs, il y a tous ceux qui ne demandent pas, qui n'en ont pas besoin. On a 42.000 places disponibles. Sur les quinze dernières années, on a doublé les places. On est au-dessus de l'offre visée par l'Europe. On arrive à 45 % des enfants pouvant être accueillis. Mais avec des variations sur lesquelles il faut travailler. À Bruxelles, on est à 27 % et à Liège et dans le Hainaut, on est à 31 %.

**Dans les pays nordiques, tous les enfants ont une place.**

Oui. Mais les pays nordiques paient 60 % d'impôts avec le sourire en étant fiers de leur gouvernement. Ils ont des politiques sociales avec des accords forts.

**Vous estimez qu'il y a assez de places d'accueil?**

Il existe une trajectoire pour augmenter le nombre de places jusqu'à quasiment 50 %. Suffisant? Je ne sais pas. On ne connaît pas clairement la demande. Aujourd'hui, on parle de burn-out parental. On ne va pas résoudre ça qu'avec des places d'accueil. Il faut un soutien à la parentalité avec des haltes, des lieux d'échange, la possibilité de parler avec des professionnels ou avec d'autres parents. On voit se développer aujourd'hui des plates-formes sur Facebook d'échange de femmes monoparentales qui organisent des circuits d'entraide. C'est un bel exemple de solidarité chaude. Mon job est de voir comment subventionner ces intelligences humaines qui existent plutôt que de le faire à leur place. La petite enfance, ce n'est pas que l'accueil. Ce sont aussi d'autres mesures.

**Quelles autres mesures?**

Je veux qu'une réflexion soit menée sur la durée du congé parental. L'enjeu est d'établir le lien. Beaucoup se joue dans les premières années de la vie. Tout ne relève pas de la responsabilité politique. Il faut d'abord laisser aux parents leur espace de transmission. Je ne suis pas pour coller toutes faites les solutions venues d'ailleurs. Mais dans les pays nordiques, les congés parentaux après une naissance durent

entre 12 et 18 mois. Cela fait réfléchir. On doit pouvoir allonger les congés de maternité et paternité dans une égalité de traitement entre les hommes et les femmes. Nous avons fait le choix de congés parentaux assez brefs. Cela est sous-tendu par une autre idée: c'est la seule possibilité de maintenir le lien au travail et de permettre aux femmes de faire carrière.

#### **Combien de mois devrait durer le congé de maternité, selon vous?**

Six mois. Mais il faut alors une réflexion sur l'égalité entre hommes et femmes devant la carrière. Il faut aussi plus de flexibilité et une plus grande ouverture des crèches. On a déjà des milieux atypiques, par exemple ouverts 24 h sur 24. Mais pas beaucoup. Et puis, les accueillantes conventionnées auront désormais un statut d'employées.

#### **Ce statut complet, c'est la première mesure de votre pacte d'excellence...**

C'est le dossier que j'ai attaqué en premier quand je suis arrivée. Avec un statut complet, on va aussi pouvoir réfléchir au contenu, à la formation des cadres qui entourent les crèches et à celle des accueillantes. Il s'agit d'approfondir la formation émotionnelle à percevoir l'enfant pour que les puéricultrices soient attentives au développement global de l'enfant et puissent apporter une aide à la détection de difficultés chez l'enfant. Il s'agit de passer d'un accueil sanitaire, où la préoccupation est de nourrir et de garder les fesses de l'enfant au sec, à un accueil social, émotionnel et de santé.

#### **Comment voulez-vous parvenir à un accueil social et émotionnel?**

Il faut des objectifs de qualité avec des indicateurs qui ne soient pas que quantitatifs, comme le nombre de changes par jour ou l'état de propreté de la cuisine... Dans notre pays, on pense qu'on fait garder les enfants jusqu'à trois ans et que ce n'est qu'après qu'on les éduque. Ça ne va pas. Cela ne veut pas dire qu'il faut en faire un milieu préscolaire mais bien un milieu qui éveille. C'est le lieu où l'enfant peut avoir ses premiers contacts avec la musique, avec les livres, avec les jeux, avec les autres... Par exemple, la manière dont un enfant va pouvoir se remuer sur un tapis en ayant ou pas de l'espace est importante.

#### **L'ONE, c'est un gros paquebot...**

Tous les organismes d'intérêt public sont des gros paquebots. Et l'ONE fonctionne bien. Par ailleurs, l'Office, en dehors des consultations des nourrissons, est un régulateur. C'est une administration avec une méthode un peu particulière puisque c'est avec un contrat de gestion comme la RTBF ou l'INAMI. Mon souhait est que l'ONE ne soit plus du tout opérateur. Il existe deux services du côté de Bruxelles et de Mons où l'ONE fait office de conseil

d'administration. Je veux que ce rôle soit cédé à des CA indépendants. Mais c'est microscopique par rapport aux 4.000 opérateurs indépendants. L'ONE est là pour me faire des propositions, pour faire des contrôles, pour accompagner sur le terrain. Je pense que les contrôles sont suffisants. Mais je souhaite une simplification administrative pour obtenir plus de transparence.

#### **Comment comptez-vous simplifier?**

Avec le carnet de l'enfant informatisé, donc, mais aussi en facilitant la lisibilité pour les parents de tous les lieux d'accueil qui existent. Par ailleurs, je veux une harmonisation des statuts pour les accueillantes. Si j'arrive déjà à faire ça, je n'aurai pas perdu mon temps. ✕

## **Le congé de maternité durerait six mois. À condition de réfléchir à l'égalité hommes femmes au travail.**

### **L'échec de l'intervention accueil**

L'intervention accueil est une aide publique octroyée aux parents dont les revenus du ménage ne dépassent pas 3.031,54 € par mois. Elle peut monter jusqu'à 400 € par an pour compléter la participation financière des parents (PFP). Déjà en 2013, une étude de l'ULB et de la KUL doutait de l'efficacité de la mesure, en pointant le fait que les communes les plus défavorisées n'en étaient pas les plus grandes bénéficiaires. Ainsi, en 2011, seuls 3,8 % des enfants en âge de fréquenter une crèche ont reçu une intervention à Anderlecht contre 9 % à Uccle. L'ONE, par la voix de son responsable financier Xavier Dutriez, ne le cache pas: "Il est difficile d'interpréter les chiffres, mais on doute en effet du fonctionnement de cette intervention. Elle sera toutefois probablement reconduite l'année prochaine. On prévoit de la supprimer et de l'intégrer dans la PFP afin d'être certain que les personnes qui en ont le plus besoin en bénéficient." - N.S.

### **L'exemple nordique**

Chez nous, le secteur de la petite enfance reste imprégné d'idées familialistes et essentialistes. Familialistes car la famille, avec la mère, est considérée comme le lieu idéal pour l'épanouissement de l'enfant. Essentialiste car beaucoup considèrent toujours que les femmes ont des compétences naturelles pour les soins des enfants. Résultat: le secteur est essentiellement féminin et les métiers d'accueil sont peu valorisés. Dans les pays nordiques, le congé parental dure entre 12 et 18 mois, partagé entre le père et la mère. Ensuite, chaque enfant trouve une place dans une crèche. La politique de l'enfance va jusqu'aux six ans de l'enfant, maternelles comprises, et est gérée par une seule institution. - C.E.